

BMIN

BELGIAN **MINIMUM INCOME** NETWORK

RÉSEAU BELGE SUR LE REVENU MINIMUM (BMIN)

« Pas de nouveau gouvernement fédéral sans augmentation des allocations et des revenus au-dessus du seuil de pauvreté! »

MÉMORANDUM COMMUN

APERÇU DES RECOMMANDATIONS DU BMIN

- ➔ Tous les revenus et allocations doivent être augmentés au-dessus du seuil de pauvreté.
- ➔ Un effort de rattrapage et la liaison des allocations au bien-être sont nécessaires pour pouvoir réaliser nos engagements dans le cadre de la Stratégie Europe 2020.
- ➔ L'indexation ne peut pas être davantage réduite dans ses effets.
- ➔ Le seuil de pauvreté doit être actualisé annuellement sur base de l'évolution escomptée du PNB, de l'évolution escomptée du revenu médian qui en résulte, *et* en tenant compte de la liaison au bien-être.
- ➔ L'adéquation du seuil de pauvreté doit être testée par le biais de la technique du budget standard.
- ➔ Le prochain gouvernement fédéral doit s'investir activement dans une directive-cadre sur le revenu minimum adéquat dans toute l'Union européenne.
- ➔ Les salaires doivent être adéquats.
- ➔ Le prochain gouvernement fédéral doit s'investir activement dans une norme européenne relative aux salaires minimums européens.
- ➔ La précarisation des emplois doit être combattue.
- ➔ La dégressivité des allocations de chômage doit être retirée.
- ➔ La limitation dans le temps des allocations d'insertion (professionnelle) doit être retirée.
- ➔ L'octroi automatique des droits doit être appliqué dans tous les systèmes.
- ➔ Les conditions pour accéder à la sécurité sociale et à l'aide sociale (et pour s'y maintenir), ainsi que les interprétations et pratiques actuelles doivent être évaluées en vue de combattre la sous-protection.
- ➔ Une coopération intensive entre les partenaires de terrain est nécessaire pour que les ayants-droit puissent bénéficier de tous leurs droits.

Partenaires signataires du Réseau Belge sur le Revenu Minimum (BMIN)

Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN) | ABVV-FGTB | CSC-ACV | CGSLB-ACLVB | Brussels Platform Armoede (BPA) | Forum Bruxellois de Lutte contre la Pauvreté (FBLP) | Netwerk tegen Armoede (NtA) | Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) | Dynamo International | Marie-Thérèse Casman (sociologue Université de Liège) | Bérénice Storms (chercheuse senior UA, directrice de l'étude Cebud)



MÉMORANDUM COMMUN RÉSEAU BELGE SUR LE REVENU MINIMUM (BMIN)

La population est la richesse. Les gens ont des compétences !

Au quotidien, les acteurs de terrain constatent que les gens veulent assumer leur vie de façon responsable et autonome et cherchent à construire une vie meilleure. Si les responsables de l'organisation collective de la société en créent les conditions, si la confiance est accordée aux gens quant à leurs capacités, leurs potentiels et leur sens des responsabilités, si un soutien respectueux complémentaire est rendu accessible, les gens sont tout à fait capables de prendre eux-mêmes les choses en main. Plusieurs études scientifiques et des expériences étrangères le confirment: donner aux personnes un revenu qui permet de « se stabiliser, s'équilibrer et gérer leur ménage », éliminant ainsi la consommation à perte de leur énergie quotidienne pour la survie, met les gens dans les conditions d'avancer. C'est uniquement ainsi que sortir de la pauvreté de façon durable devient possible. En outre, disposer d'un revenu minimum adéquat est un droit fondamental. Un état de droit démocratique comme le nôtre a le devoir de tout mettre en œuvre pour que ce droit soit effectif.

BMIN plaide en faveur d'un changement dans la réflexion sur les allocations sociales. Aucun des stéréotypes exploités et relayés sur le manque de courage ou de volonté sur les éventuels abus des personnes ne peut en aucun cas justifier une prolifération de seuils et de conditions, qui provoquent de nouvelles exclusions. Au contraire, non seulement il est avéré qu'un revenu adéquat est une condition de base pour sortir de la pauvreté, mais le terrain prouve aussi que la grande majorité des personnes ont volonté et compétence. C'est sur cette base, sur des données réelles, que la réflexion doit porter et dont dépend l'amélioration de notre système de protection sociale.

Un minimum de courage politique

En 2008, la Cour des Comptes avait calculé qu'une augmentation des allocations et revenus de remplacement jusqu'au seuil européen de pauvreté, coûterait 1,25 milliard d'euros par an. Indexé de 20%, ce montant s'élèverait aujourd'hui à plus ou moins 1,5 milliard d'euros par an. Il s'agit, certes, d'un montant important, mais si les responsables politiques veulent parler sérieusement de la lutte contre la pauvreté – et nous voulons les croire par principe – ce montant est réaliste. A titre de comparaison : le coût budgétaire à charge de l'Etat de la déduction des intérêts notionnels s'élève à 6 milliards d'euros par an.

Réduire la pauvreté entraîne également une importante réduction des coûts dans les domaines de l'aide sociale, des soins de santé et de la sécurité sociale. Les groupes à bas revenus consacrant une partie proportionnellement plus grande de leur moyens à des biens de consommation que les groupes plus aisés, une augmentation des allocations sociales provoquerait directement une stimulation de notre économie.

Il en va du courage de nos politiques.

► **Tous les revenus et allocations doivent être augmentés au-dessus du seuil de pauvreté.¹**

D'office dans le prochain accord gouvernemental fédéral

Parce que ces décisions ne seront plus prises une fois que l'accord gouvernemental aura été conclu et que les lignes majeures du budget pluriannuel auront été fixées, nous appelons à ce qu'elles soient **bétonnées dans le nouvel accord gouvernemental**.

¹ Nous utilisons ici consciemment le terme « seuil de pauvreté » et non « seuil de risque de pauvreté ». En ne parlant que d'un « risque élevé », on cache le fait que beaucoup de personnes sont réellement forcées de *survivre* dans la pauvreté.

Un effort de rattrapage accéléré et la liaison des allocations au bien-être

- ▶ *Un effort de rattrapage et la liaison des allocations au bien-être sont nécessaires pour pouvoir réaliser nos engagements dans le cadre de la Stratégie Europe 2020.*

En 2010, la Belgique s'est engagée à sortir 380.000 personnes de la pauvreté d'ici 2020. Or, depuis que cet engagement a été pris, la pauvreté a encore augmenté de quelque 75.000 personnes (sur base de l'EU-SILC 2011), sans compter la désuétude permanente des données². Si les allocations sont augmentées seulement au-dessus du seuil de pauvreté et après indexation et que sur les 6 années à venir (2015-2016, 2017-2018, 2019-2020) on opère trois fois une augmentation de 2% de ces allocations, la Belgique n'atteindra jamais, et de loin, son objectif chiffré.

Afin de pouvoir réaliser cet engagement, un grand effort de rattrapage est donc nécessaire.

Le prochain gouvernement fédéral doit mettre en œuvre les ajustements nécessaires : augmentation immédiate au-dessus du seuil de pauvreté (examiné sur base du montant indiqué par les budgets de référence, et adapté à ce montant si nécessaire), indexation et une augmentation supérieure à 2 x 3% avant 2018.

- ▶ *L'indexation ne peut pas être davantage réduite dans ses effets.*

Si l'on n'intègre pas certains prix de biens de consommation dans le calcul de l'indexation, ou si l'on intervient de façon non-durable dans le prix de certains biens, ces sauts d'index s'avèrent néfastes.

Le seuil réel de pauvreté

On utilise communément la définition européenne du seuil de pauvreté, à savoir 60% du revenu médian dans l'Etat membre, et l'on calcule ce seuil avec l'enquête EU-SILC, mais dont les chiffres disponibles sont toujours erronés, généralement de deux ans. (On utilise en 2014 les chiffres de 2011).

- ▶ *Le seuil de pauvreté doit être actualisé annuellement sur base de l'évolution escomptée du PNB, de l'évolution escomptée du revenu médian qui en résulte, et en tenant compte de la liaison au bien-être.*
- ▶ *L'adéquation du seuil de pauvreté doit être testée par le biais de la technique du budget standard.*
- ▶ *Le prochain gouvernement fédéral doit s'investir activement dans une directive-cadre sur le revenu minimum adéquat dans toute l'Union européenne.*

Revenu minimum et emploi

- ▶ *Les salaires doivent être adéquats.*

Le salaire interprofessionnel minimum doit être augmenté.

- ▶ *Le prochain gouvernement fédéral doit s'investir activement dans une norme européenne relative aux salaires minimums européens.*
- ▶ *La précarisation des emplois doit être combattue.*

² Il y a encore de l'incertitude concernant les données de l'EU-SILC 2012. Les données accusent le retard d'une année supplémentaire. Le Rapport Social National de 2014 se réfère aux données basées sur la réalité de 2010.

Il serait en outre justifié d'examiner la piste d'une cotisation sociale majorée pour des contrats temporaires, selon le principe du « pollueur payeur » (la pollution étant, dans ce cas, la création de dépenses de chômage pour les pouvoirs publics).

► **La dégressivité des allocations de chômage doit être retirée.**

La dégressivité renforcée des allocations de chômage va non seulement à l'encontre du droit à un revenu digne (des chômeurs de longue durée ne reçoivent plus qu'une allocation en-dessous du seuil de pauvreté), mais ramène le problème du chômage à une responsabilité individuelle des demandeurs d'emploi, alors que le nombre d'emplois convenables est largement insuffisant. La mise sous pression des demandeurs d'emploi pour accepter des emplois précaires est injustifiée et crée de nouveaux travailleurs pauvres.

► **La limitation dans le temps des allocations d'insertion (professionnelle) doit être retirée.**

Des dizaines de milliers de demandeurs d'emploi, parmi lesquels beaucoup de jeunes et de parents isolés, perdront leur allocation à partir du 1 janvier 2015. Une partie des concernés pourra être aidée par le CPAS mais une grande partie tombera (encore plus) dans la pauvreté. La suspension de ces jeunes et d'autres demandeurs d'emploi ne remédie pas au taux de chômage élevé (chez les jeunes), elle ne fait que refiler le problème aux CPAS.

Ne pas oublier un travail sur mesure

Augmenter les allocations seulement jusqu'au seuil de pauvreté ne suffit pas. Un travail sur mesure est indispensable pour certains droits ou situations spécifiques.

Il faut adapter les allocations pour les **ménages avec enfants**, et ce, tant par la fiscalité que par le biais des allocations familiales. Nous demandons également une réforme qui prévoit, outre un montant universel pour chaque enfant, un supplément social élargi pour tous les enfants se trouvant dans une situation socio-économique vulnérable.

Le **statut actuel du cohabitant**, par lequel les allocations sont « écrémées », provoque des problèmes depuis longtemps. Le prochain gouvernement doit au moins examiner les situations dans lesquelles il y aurait lieu de considérer des personnes vivant sous le même toit comme des isolées. De façon plus générale, il faut évaluer si certaines allocations ne peuvent pas être toujours accordées à titre individuel. Cependant, nous mettons en garde contre des simplismes: il faut effectivement maintenir les droits dérivés lorsqu'ils permettent justement de protéger certains groupes d'une situation de pauvreté!

Vu le caractère inadéquat des allocations à ce jour, l'**aide financière complémentaire** octroyée par les CPAS - en grande partie sur leur propre budget - reste d'une importance vitale. Et même si les allocations provenant de la sécurité sociale et de l'aide sociale étaient augmentées au-dessus du seuil de pauvreté, ce dernier filet de sécurité pour les accidents de la vie resterait essentiel. En effet, des malheurs imprévus ou des dépenses exceptionnelles, ainsi que des dysfonctionnements dans d'autres systèmes de la protection sociale provoquant des retards ou autres problèmes de paiement, doivent pouvoir être couverts par les CPAS. Dans ce domaine aussi, un travail sur mesure est particulièrement important. En outre, il est important de partir d'une approche des droits sociaux ainsi que d'une certaine prévisibilité de l'aide nécessaire. Les budgets standards établis scientifiquement sont par excellence un outil utile dans cette perspective.

Lutter contre la sous-protection

Trop de personnes vivant en pauvreté ou courant un risque de pauvreté ne font toujours pas valoir leurs droits. Les raisons en sont multiples. On constate la *non* utilisation des droits dans presque tous les domaines de la sécurité sociale et de l'aide sociale. Une étude de la KUL (Schokkaert et Bouckaert, 2011) estime le pourcentage de personnes ayant droit à un revenu d'intégration mais sans le réclamer de 57% à 76%.

Une arme importante contre la sous-protection est l'**octroi automatique des droits**.

► **L'octroi automatique des droits doit être appliqué dans tous les systèmes.**

De plus en plus de personnes en situation de pauvreté signalent aujourd'hui que leurs droits sociaux ne sont pas réalisés suite à une interprétation inappropriée ou trop large des conditions d'accès aux divers systèmes. Il est d'ailleurs possible qu'une interprétation (trop) stricte soit utilisée pour des considérations budgétaires. Le danger est alors réel que les droits sociaux soient violés.

Lors de cet octroi automatique, afin qu'un droit soit respecté de façon maximale et sans exclusion aucune, un travail sur mesure doit rester possible si nécessaire.

► **Les conditions pour accéder à la sécurité sociale et à l'aide sociale (et pour s'y maintenir), ainsi que les interprétations et pratiques actuelles doivent être évaluées en vue de combattre la sous-protection.**

En outre, les prestataires de service et les travailleurs sociaux **doivent agir au maximum de manière proactive** pour que les ayant-droit bénéficient de leurs droits.

► **Une coopération intensive entre les partenaires de terrain est nécessaire pour que les ayant-droit puissent bénéficier de tous leurs droits.**

En ce qui concerne les **CPAS**, nous demandons une recherche approfondie sur les besoins concrets au niveau de l'aide sociale et une évaluation des moyens supplémentaires à cette fin. A ce sujet, les nouveaux gouvernements fédéral et régionaux doivent conclure des accords contraignants et trouver des solutions aux problèmes de financement que connaissent certains CPAS, suite à la crise financière.

Plus spécifiquement, le gouvernement doit traiter les problèmes des personnes sans-abri. Cette population compte, en s'appuyant sur la typologie ETHOS, quelques dizaines de milliers de personnes. En plus des personnes vivant la rue et celles résidant dans des institutions, il s'agit également de personnes connaissant des formes de logement précaires, des personnes qui logent temporairement chez des connaissances. Nous demandons que le prochain gouvernement procède enfin à l'**évaluation de la législation sur l'adresse de référence**. L'adresse de référence est un instrument permettant d'ouvrir le droit à plusieurs allocations sociales. Nous constatons que sur le terrain, l'adresse de référence est très insuffisamment attribuée par les CPAS. Ceci est en partie dû à une réglementation parfois contradictoire et difficilement contraignante. Le droit à une adresse de référence doit être garanti à tous et toutes. Pour les personnes sans abri, cette adresse de référence représente souvent le maillon manquant sur le long chemin de retour vers une vie digne. Il est donc temps de prendre une nouvelle initiative législative plus contraignante.

Partenaires signataires du Réseau Belge sur le Revenu Minimum (BMIN)

Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN) | ABVV-FGTB | CSC-ACV | CGSLB-ACLVB | Brussels Platform Armoede (BPA) | Forum Bruxellois de Lutte contre la Pauvreté (FBLP) | Netwerk tegen Armoede (NtA) | Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) | Dynamo International | Marie-Thérèse Casman (sociologue Université de Liège) | Bérénice Storms (chercheuse senior UA, directrice de l'étude Cebud)

